



ARRÊTÉ ÉTABLISSANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT DE GRADE Au titre de l'année 2025

Le Maire de Saint Étienne de Montluc,

Vu les articles L. 216-2, L. 522-4, L. 522-23 à L. 522-31 du Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la situation des fonctionnaires territoriaux de la commune,

Vu l'arrêté n° 2023/P81 en date du 29 novembre 2023 déterminant les lignes directrices de gestion et fixant les ratios d'avancement de grade,

Vu les lignes directrices de gestion établies par le maire de Saint Étienne de Montluc après avis du comité social territorial du 20 novembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE 1

Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2025 est établi comme suit :

Avancement au grade de : Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe (avec Examen Professionnel)

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
GUÉDOU Delphine	Adjoint administratif territorial

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
1	0	1

Avancement au grade de : Adjoint technique principal de 1^{ère} classe

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
PICHON Dominique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
3	2	1

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
LOQUET Thierry	Agent de maîtrise

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

Avancement au grade de : Brigadier-Chef principal de Police Municipale

Nom et Prénom de l'agent	Grade actuel
SAEGERMAN Julien	Gardien-Brigadier de Police Municipale

Proportion Homme / Femme des agents promouvables *		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

* ensemble des agents remplissant les conditions individuelles d'avancement

Proportion Homme / Femme des agents promus		
Total	Hommes	Femmes
1	1	0

ARTICLE 2

Le présent tableau d'avancement sera transmis au **Centre de Gestion de Loire Atlantique** qui en assurera la **publicité** conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code Général de la Fonction Publique.

ARTICLE 3

Le Maire

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6, Allée de l'Île Gloriette 44041 NANTES CEDEX - dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. La juridiction administrative compétente peut également être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint Étienne de Montluc,
Le 14 octobre 2025

Le Maire
Rémy NICOLEAU

